



Qui prévient les enfants du parent renonçant?

Par **zoemocel**, le **03/09/2013** à **16:47**

Nous sommes 7 frères et soeurs, héritiers de la petite maison de nos parents (environ 100000€) décédés en 2009 et 2010.

Un de mes frères refuse catégoriquement la vente, prétendant qu'elle lui revient (ses motifs sont peu crédibles). L'entente entre les autres n'est pas au beau fixe.

J'ai préféré renoncer à la succession.

Malheureusement, mes enfants deviennent héritiers. Qui doit les contacter? Quand leur demandera-t-on leur avis?

Ils souhaiteraient renoncer aussi mais ils ont des enfants...

Quelle solution?

Merci pour votre réponse.